

Les fichiers d'archives et la recherche de personnes disparues

Denis Sellem

Citer ce document / Cite this document :

Sellem Denis. Les fichiers d'archives et la recherche de personnes disparues. In: La Gazette des archives, n°215, 2009. Archives et coopération européenne : enjeux, projets et perspectives et Les données personnelles, entre fichiers nominatifs et jungle Internet. pp. 169-174;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2009_num_215_3_4583

Document généré le 15/03/2017

Les fichiers d'archives et la recherche de personnes disparues

Denis SELLEM

Historique de la recherche

L'association que je préside a été créée en 1994 pour mener des recherches de disparus en ex-URSS. Il s'agissait de retrouver, à la demande des familles, des soldats, des résistants, des personnes libérées des camps nazis, des personnes envoyées au Service du travail obligatoire, qui avaient tous en commun d'avoir été vus vivants après leur libération par les Alliés et qui n'étaient jamais rentrés chez eux.

Personnellement, je me suis impliqué dans un travail de recherche en archives en mars 1992, après la découverte fortuite dans un centre de documentation d'un cliché photographique soviétique pris à la libération des camps nazis en 1945 et sur lequel se trouvait un de mes oncles qui avait été considéré comme mort en déportation. Ne m'expliquant pas dès lors pourquoi il n'avait pas été rapatrié à l'issue de la guerre, j'ai décidé de mener des investigations afin de découvrir quelle pouvait en être la raison. À cette époque, j'étais donc dans la situation de toutes ces familles qui se retrouvent un jour confrontées à la disparition de l'un des leurs et qui ne savent pas vraiment vers où diriger leurs pas pour obtenir des informations et présenter une demande de recherche. D'emblée, j'ai pressenti la difficulté de rouvrir une enquête plus d'un demi-siècle après la disparition de mon oncle. La première pensée qui m'est alors venue a été de m'adresser à la Croix-Rouge Française, ignorant alors qu'elle avait passé un accord avec le ministère des Affaires étrangères pour que les demandes de recherches de disparus transitent directement par ce ministère.

Les difficultés institutionnelles

Au sein du ministère des Affaires étrangères avec lequel s'est immédiatement engagée une collaboration, je me suis aperçu que, depuis les années soixante, plus personne, ou à peu près, n'avait en mémoire le problème posé par les disparus de la Seconde Guerre mondiale, notamment par ceux disparus au-delà du rideau de fer. Pourtant, depuis l'effondrement de l'URSS, de nombreux courriers de proches parents de disparus avaient recommencé à affluer au service de recherche dans l'intérêt des familles, courriers qui avaient provoqué la reprise d'envois de notes verbales au ministère russe des Affaires étrangères. Rapidement, me rendant compte de l'inefficacité de ces notes verbales stéréotypées et du côté très superficiel des réponses négatives, non moins stéréotypées, auxquelles elles donnaient lieu, et constatant à partir des réponses faites par les Russes qu'aucun suivi ne serait mis en place et qu'aucune recherche de terrain ne serait entreprise, la nécessité de mener directement des investigations en ex-URSS s'est imposée à moi.

La recherche documentaire

Pour mener à bien ce projet, l'association que je préside et moi-même, soutenus par plusieurs personnalités de la société civile, appuyés par plusieurs hommes politiques et mandatés par la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, avons effectué une première plongée en archives afin de retrouver les témoignages de personnes ayant croisé à un moment ou à un autre la route des disparus sur lesquels nous avons décidé d'enquêter. Ce qui nous a conduits à nous intéresser tout particulièrement aux archives :

- du ministère des Affaires étrangères,
- du ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre au sein du Ministère de la défense,
- d'Auschwitz,
- de la Croix-Rouge internationale (à Arolsen en RFA),
- du Centre de documentation juive contemporaine,
- des Archives nationales de France.

Dans ces lieux de recherche, nous avons découvert des « archives mortes », non classées, jamais récolées et par conséquent très difficiles à exploiter et des « archives vivantes », bien cataloguées et consultées régulièrement. Dans certains centres d'archives, il m'a été donné de constater personnellement le manque de précision et de détail des catalogues, quand il en existait. Parfois, je me suis aussi aperçu que des documents avaient été, ou étaient sortis, sans qu'un fantôme ait été établi, sans qu'aucun archiviste ne sache vraiment où ils étaient et, pour certains, ce qu'ils étaient réellement devenus. Aucune traçabilité de ces documents n'avait été mise en place. Très souvent la lettre et sa réponse ne se trouvaient pas dans les mêmes dossiers, quand elles avaient été conservées.

La communication et les recherches par le biais de l'Internet

Le besoin de recouper nos connaissances et les informations glanées ici et là avec d'autres sources documentaires nous a conduits à créer un site Internet qui nous a permis d'élargir notre champ d'investigation à la planète entière. Des informations nous sont parvenues de nombreux pays : des USA, du Canada, de Pologne, d'Ukraine, de Russie, d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique, etc. Cette action de communication et les premiers résultats de nos investigations nous ont valu les honneurs des médias (presse, radio, télévision). Elle nous a aussi causé quelques difficultés à séparer le bon grain de l'ivraie.

Les investigations de terrain en ex-URSS

Néanmoins, cette immersion dans les centres d'archives et de documentation et notre travail sur Internet nous ont permis de recueillir de précieuses informations, à la fois précises et concordantes et, à partir de cela, d'organiser notre travail de terrain en ex-URSS, notamment en Russie et en Ukraine. Sur place, sur les lieux mêmes où les personnes recherchées ont disparu, nous avons dû, au début, affronter la difficulté inhérente à tout parcours institutionnel, en l'absence de procédures spécifiques, avec une difficulté supplémentaire due à la complexité très spéciale des relations franco-russes. Dans cet environnement particulier, une grosse partie du travail a consisté à repérer les interlocuteurs pouvant nous aider. C'est ainsi que nous sommes

entrés en relation avec le Centre de conservation des collections historiques de Moscou, avec le ministère des Affaires étrangères de la Russie et de l'Ukraine, avec les centres d'archives régionaux et ceux du MVD¹ et du SBU² (ex-KGB³), avec les représentations de la Croix Rouge internationale, avec les associations Mémorial et Citizen's Watch et avec les bataillons de recherche de personnes disparues travaillant sous l'égide du Ministère russe de la Défense. Là, nous avons constaté la vétusté des établissements visités, la médiocrité des conditions de travail et de sérieuses difficultés budgétaires pour maintenir à flot et en état les bâtiments abritant les centres d'archives. D'où la volonté d'ouverture vers l'Occident que nous avons rencontrée alors chez nombre de responsables d'archives avant l'ère de fermeture et de repli sur soi que nous connaissons depuis l'accession de Vladimir Poutine au pouvoir. Cependant, les pesanteurs, craintes et réflexes hérités de la période soviétique teintaient déjà de circonspection et de prudence cette volonté d'ouverture. Ce qui expliquait et explique toujours que des institutions et associations œuvrant dans le même domaine demeurent cloisonnées, chacune utilisant des outils et méthodes ignorés de l'autre, fonctionnant bien souvent sur la base d'un volontariat bricolé et très improvisé.

Pour contourner les obstacles dus à cette situation, nous n'avons eu d'autre recours que de nous tourner directement vers le public des pays traversés, en recourant aux journaux, aux radios, aux télévisions et plus récemment à l'outil Internet, pour diffuser des appels interpellant la mémoire vivante des personnes ayant côtoyé, d'une façon ou d'une autre, les disparus recherchés. Cette méthode nous a permis de retrouver vivantes plusieurs personnes disparues et d'avoir accès à des informations de première main fiables, informations qui ont débouché sur des prises de contact avec de nouveaux interlocuteurs, le tout ouvrant de nouvelles pistes de recherche.

La découverte des archives médicales du musée militaire de Saint-Petersbourg

Un certain nombre d'indices et de témoignage recueillis nous ont permis d'entrevoir le contournement de l'obstacle représenté par l'impossibilité d'avoir un accès véritable aux archives du KGB et à celles du Ministère de l'Intérieur

¹ Ministerstvo Vnutrennikh Del : ministère des affaires intérieures ou ministère de l'Intérieur (ndlr).

² Services de sécurité ukrainiens (ndlr).

³ Komitet Gossoudarstvennoï Bezopasnosti : comité pour la sécurité de l'État (service de renseignement soviétique) (ndlr).

soviétique. Il s'agissait d'informations sur l'état de santé des personnes non rapatriées et retenues contre leur gré en URSS, état de santé souvent critique en raison de leur longue détention dans les camps allemands. C'est ce qui nous a mis sur la piste des archives médicales de l'URSS soigneusement conservées dans le Centre d'archives du musée médical militaire de Saint-Petersbourg qui dépend du Ministère russe de la Défense, archives médicales que beaucoup d'officiels rencontrés prétendaient détruites depuis longtemps. Pour information, le Musée médical militaire de Saint-Petersbourg, fondé en 1798, dispose d'un fonds d'archives représentant quelque 60 millions de documents stockés sur près de 16 km linéaires de rayonnages. On y trouve quasiment tous les dossiers des personnes ayant été soignées dans les hôpitaux militaires sur le territoire russe ou dans les zones occupées par la Russie, qu'ils soient fixes ou de campagne. Outre les documents d'archives, sont rassemblés dans ce musée un bric-à-brac de documents et d'objets les plus divers, récoltés au cours des campagnes de l'armée russe et de l'Armée rouge : traités de médecine et ustensiles ayant appartenu à des médecins et chirurgiens célèbres, uniformes, drapeaux, photos, pièces d'identité et lettres ayant appartenu aux personnes soignées dans les hôpitaux, mais également éléments et objets récupérés dans les camps d'extermination nazis. Dans ce centre d'archives, les dossiers sont nominatifs ; cependant, les recherches et les identifications n'en sont pas moins complexes pour deux raisons :

- d'une part, à cause de l'absence d'outils informatiques et de programmes permettant des recherches systématiques et opérationnelles moins abruptes que la simple consultation, « au petit bonheur la chance », des fichiers nominatifs ou des quelques registres existants dans lesquels sont consignés le numéro du dossier ou la nationalité des patients ;

- d'autre part, en raison de la transcription aléatoire en cyrillique des noms et des données d'état civil des étrangers, tout cela compliqué encore par le problème posé par le code de la nationalité soviétique qui a conduit à affecter aux patients une nationalité qui n'était pas la leur. C'est ainsi que des Mosellans, des Alsaciens, des Belges et des Luxembourgeois ont pu être catalogués allemands et voir leurs dossiers classés dans les fichiers réservés à cette nationalité. Les dossiers des Français d'origine polonaise, russe ou tchèque ont été parfois, quant-à eux, classés avec celui de la nationalité d'origine de leur famille et ceux des Français de confession juive avec ceux de la nationalité juive, etc.

L'accès à ces dossiers n'est pas aisé pour le « commun des mortels » en raison de leur assujettissement, au terme de la loi russe, à un délai de communicabilité de 120 ans à partir de la date de naissance de l'intéressé. Notre découverte de

ce fonds d'archives est très importante : elle a permis d'administrer la preuve que l'on pouvait retrouver la trace des disparus occidentaux ailleurs que dans les fonds inaccessibles du KGB et du ministère de l'Intérieur conservés à Moscou et dans d'autres endroits du pays.

Pour information, nous avons réussi à ramener en France, au mois d'avril 2001, mille dossiers médicaux militaires concernant des citoyens français, grâce au concours de Mme Christine Martinez qui officiait alors au Quai d'Orsay et avec l'appui du Consul Général de France à Saint-Pétersbourg : c'est la première fois que de tels dossiers militaires confidentiels sortaient de Russie. La brèche créée a depuis permis aux Américains, aux Italiens, aux Allemands et aux Hongrois de s'y engouffrer, les Américains l'ayant fait en se servant du précédent que nous avons créé.

Avant de terminer mon propos, je voudrais dire que pour moi, il n'y a pas d'archives insignifiantes et sans intérêt : toutes peuvent un jour être le morceau de puzzle qui manque pour compléter une information. J'en veux pour preuve ce que m'a confié dans un entretien le Père Patrick Desbois, auteur du livre de témoignage *La Shoah par balles* : il avait découvert que d'anodins bulletins militaires météorologiques allemands, en apparence, n'étaient en fait, pendant la Seconde Guerre mondiale, que des messages codés à destination de l'état major de Himmler à Berlin pour l'informer des progrès de l'extermination par balles des populations juives dans les territoires de l'Est occupés par les Nazis. Il est donc toujours inconséquent de vouloir détruire certaines archives : telle est la leçon à retenir.

En conclusion, je dirai que tout irait mieux dans l'utilisation des archives si nous avions à partager des méthodes et des outils en commun et je rappellerai à l'adresse des jeunes archivistes que bien souvent notre association a trouvé les informations qu'elle recherchait sur les lieux mêmes où l'on nous avait dit et affirmé de prime abord qu'elles ne s'y trouvaient pas. Il est donc important que lorsqu'un document recherché n'est pas immédiatement trouvé, vous ne disiez pas qu'il ne se trouve pas dans vos archives, mais que vous disiez plutôt qu'il s'y trouve peut-être mais qu'il n'a pas encore été retrouvé, ou une formulation équivalente.

Denis SELLEM
Président de l'association Édouard Kalifat de Recherches Humanitaires